À Grenoble, le 19 octobre 2021

Compte rendu du Comité Technique local du 14 octobre 2021

Après avoir boycotté la première convocation, vos représentants Solidaires Finances Publiques 38 ont ouvert la séance par la lecture d'une déclaration liminaire (cf pdf joint) dans laquelle nous rappelons au directeur que pour un dialogue social de qualité, nous souhaitons des instances en présentiel pour tous les titulaires, suppléants et représentants de l'administration!!! Le directeur nous informe que l'administration n'a pas trouvé de salle suffisamment grande pour permettre d'accueillir tous les participants. Si vous avez des tuyaux, on compte sur vous pour les communiquer à la direction !
Avec un ordre du jour qui comportait pas moins de 9 points à débattre dont le nouveau réseau de proximité (NRP) 2022, on se rend bien compte que l'administration laisse peu de place à un vrai dialogue social.

I - Opérations liées au NRP 2022 :
L'année prochaine s'annonce particulièrement lourde pour la mise en œuvre du NRP avec la création de 8 Services de Gestion Comptable (SGC) : Bourgoin-Jallieu, Fontaine, Le Touvet, Saint-Martin-d'Hères, Vienne, Vif, Voiron et les incidences de la création du SGC de Pont-de-Beauvoisin (dorénavant sur le département de la Savoie). À cela il faut rajouter la mise en place des conseillers aux décideurs locaux (CDL), le transfert de la gestion des établissements publics de santé des trésoreries de Saint-Laurent-du-Pont, de Saint-Martin-d'Hères et de Voiron vers la trésorerie hospitalière Sud-Isère ainsi que la mise en place des pôles contrôle expertise Sud-Isère 1 et 2.
Vous vous doutez bien que ces restructurations sont lourdes de conséquences pour certains d'entre nous : pensez à l'éloignement géographique pour les agents en poste au PCE de Saint Marcellin qui devront se rendre à Voiron !
Le directeur nous répond que pour rester sur le site, les agents peuvent changer de métier puisqu'il subsiste, pour le moment… des structures à Saint-Marcellin, encore faut-il qu'il y ait des postes vacants dans le grade concerné… Ce qui n'est pas le cas actuellement !!!
On nous précise également qu'ils pourront faire du télétravail (rappelons que celui-ci doit être sur la base du volontariat et qu'il peut parfois avoir des effets négatifs comme, par exemple, un sentiment d'isolement) ou travailler en distanciel sur les antennes provisoires de Voiron (distance de 46 km à Saint-Marcellin) ou Grenoble (52 km de distance et des embouteillages en pagaille).
La direction nous informe qu'il y a eu 15 conventions signées sur 18 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) : la Bièvre, la C.A.P.I et la Métro ne veulent pas signer.
8 postes de CDL vont être créés au 1er janvier 2022 et 2 au 1er septembre 2022. Le directeur nous précise qu'à terme il y aura 26 CDL (ces postes seront ouverts pour les cadres A : d'inspecteurs à AFIPA). Ces derniers dépendent directement du directeur, “ce sont mes représentants” précise-t-il !
Un comité de pilotage a été mis en place et le service d'appui au réseau, probablement renforcé, devrait permettre aux nouvelles structures d'alléger leur travail.

Si sur le papier tout semble idyllique dans les SGC, la réalité est tout autre !

Il suffit d'aller à la rencontre des agents dans le SGC de la Mure déjà en place pour voir l'envers du décor : des postes non pourvus (5 postes de B et 1 poste de C vacants), la direction se veut rassurante puisque des contractuels sont en cours de recrutement…, des nouveaux agents donc peu

formés aux métiers de la gestion publique, des applicatifs qui « rament », une BALF qui explose, tout comme le relevé banque de France et l'avis de règlement qui regroupent désormais 3 ex-trésoreries, des anomalies dans les codes des budgets (créant ainsi des difficultés pour passer les chèques, les flux), etc.
Et non, Monsieur le directeur, tout n'est pas rose dans le beau royaume de la DDFIP 38, loin de là !!! Il précise que “les agents n'ont pas à se mettre la rate au court-bouillon” car si cela ne fonctionne pas ce n'est pas de leur responsabilité mais celle de l'encadrement et de la direction. Facile à dire car, en attendant, ce sont eux qui doivent faire face aux problèmes et aux usagers subissant l’anéantissement du service public !!!
Quand nous alertons le directeur en voyant que le SGC de Saint-Martin-d'Hères perd 14 postes au total par rapport aux effectifs des trésoreries de Saint-Martin-d'Hères, Domène, Meylan et Échirolles, le directeur du pôle Gestion Publique et Ressources nous informe que ce SGC sera construit en 2 temps et que les emplois suivront au fur et à mesure que les collectivités seront transférées. Encore faut-il qu'il n'y ait pas de suppression d'emplois dans ces services d'ici-là !
Ce SGC va être créé au 1er janvier 2022 avec une partie des missions de Meylan et Domène, puis au 1er septembre 2022 se rajouteront l'intégralité des budgets des collectivités actuellement gérés par la trésorerie d'Echirolles. Bref, les collègues vont devoir travailler sur des BDF incomplètes, sans connaissance des ordonnateurs et de leurs spécificités tout en voyant exploser le nombre de budgets à gérer. Le directeur du pôle Gestion Publique et Ressources s’est voulu rassurant en arguant que la direction ne ferait pas d'économie d'emploi lors de la création de ces nouvelles structures. Nous avons aussi attiré l’attention du directeur sur la situation du SGC du Touvet qui va sans doute connaître aussi les mêmes difficultés.
L'Inspecteur Santé et Sécurité au Travail précise lui aussi que les dossiers d'impacts sont différents de la réalité du terrain. Il appelle également la DDFIP 38 à être vigilante sur les effectifs, l'installation des agents dans les locaux ainsi que l'éloignement géographique.

II - Regroupement du recouvrement des recettes non fiscales (RNF) et des restes à recouvrer des taxes d'urbanisme (TU) et des redevances d'archéologie préventives (RAP) en direction :
Le recouvrement des RNF, des TU et des RAP va être transféré à la division État, qui va également récupérer les RNF du Puy de Dôme et du Rhône. Les transferts d'emplois liés aux transferts des missions du 63 et 69 seront étalés sur deux ans.

III - Projet de fusion des secteurs d'assiette des SIP de Grenoble :
Si, pour la direction, la fusion des secteurs d'assiette (consigne nationale) dans les SIP grenoblois découle d'une concertation entre les agents et les chefs de service, nous savons tous que les agents ont effectivement participé à des réunions. Mais… il s'agissait de réunions d'information organisées avec leur chef de service et non des réunions consultatives. L’organisation de travail mise en place conduit à de la gestion de listes. Cela réduit considérablement la marge d'autonomie et ne permet plus d'avoir une vision globale de l'assiette, du contentieux, du contrôle et du recouvrement. Pour vos représentants, l'industrialisation des tâches amène une perte d'intérêt du travail, d'autonomie mais surtout de la démotivation. Pour commencer ne faudrait-il pas déjà fournir aux agents des outils qui fonctionnent ? Les applications sont trop souvent en panne, et ça, la DG n'a pas l'air de s'en soucier !!!

IV - Protocole d'entraide le SPF de Bourgoin Jallieu et le SPFE de Vienne :
En vue de la fusion du SPF de Bourgoin-Jallieu et du SPFE de Vienne, un protocole d'entraide a été mis en place afin de réduire les délais de publication. Vos représentants se posent alors une question : et si les SPF n'avaient pas subi autant de suppressions d'emploi ces dernières années, qu'en serait-il du délai de publication ?
Là encore le directeur sort de sa baguette magique des nouvelles méthodes de travail qui, finalement, deviennent la solution à tous les problèmes…

V - Harmonisation des horaires d'ouverture des services de la DDFIP 38 :

L'harmonisation des horaires d'ouverture au public dans les sites découlerait là encore d'une concertation entre les chefs de service et les agents. Nous rappelons une fois de plus que dans de nombreux services, il n'y a eu aucune concertation, qu'une fois de plus ce sont les personnes les plus vulnérables qui vont faire les frais de la réduction de nos horaires d'ouverture au public (période de référence avant la crise du COVID). Vos représentants soulignent également que les effectifs ont diminué dans certains sites par rapport à la situation antérieure au COVID.

VI - Présentation et déploiement de Voxusagers :

Voxusagers !!! Quézaco ??? Il s'agit d'un site en ligne mis en place par les comités interministériels de la transformation publique, qui permet de publier des histoires vécues par les usagers des services publics : une sorte d'avis Google en fait !

Le circuit d'une histoire postée sur Voxusagers comprend plusieurs étapes : l'usager raconte son histoire, la ITP reçoit cette tranche de vie, la modère si besoin et la publie. Puis cette histoire est transmise à l'administration concernée qui fait une réponse à l'usager. Celle-ci est ensuite publiée sur le site. Enfin, si besoin, l'administration entame une action afin d'améliorer la qualité de service.

Depuis le début de l'année, il y a eu 4 récits pour la DDFIP 38 : 2 avis négatifs à propos de l'accueil, 1 avis positif et une question fiscale. Le directeur nous précise que la division accueil prend en charge ce nouveau dispositif puisque le nombre de récit est limité. Qui devra assurer la tâche lorsque les messages seront plus nombreux ?

VII - Plan local de formation 2021 :

Le bilan de la formation professionnelle 2020 nous a été présenté ainsi que le plan local de formation 2021. Au vu de la particularité de l'année 2020 suite à la crise COVID, il s'avère qu'il y a eu -62,42 % de nombres de jours de formation (formation continue + formation initiale + préparation aux concours) et -58,86 % de stagiaires par rapport à 2019. Pour 2021, les formations en présentiel reprennent doucement, nous espérons que cela nous permettra de pourvoir, de nouveau, bénéficier de la formation continue.

VIII - Travail à distance :

Le travail à distance concerne actuellement 3 agents dans notre département : 2 agents de la Mure pour le SIP de Oisans-Drac et un agent de la trésorerie du Touvet pour le SIP Chartreuse-Grésivaudan.

IV - Questions diverses :

En questions diverses, vos représentants ont demandé à ce que tous les télétravailleurs soient équipés par la direction de casque avec micro au lieu d'un kit main libre (APRDV et CRT) et de PC portables classiques à la place des PC ultra portables qui ne sont pas du tout adaptés pour travailler au domicile dans de bonnes conditions.